

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.144

*L'An Deux Mille Deux, le 13 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.*

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

6 NOVEMBRE 2002

6 NOVEMBRE 2002

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, M. POTENNEC, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. COASSIN représenté par M. BUJARD  
M. FAVRE représenté par Melle BARRAUD-DUCHERON  
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST  
M. MERLE représenté par Mme JOLY  
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER  
Melle TURPIN représentée par Mme GRAMMATICO

**ABSENTS-EXCUSES** : NEANT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 33

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR  
CLASSEMENT DES VOIES DES LOTISSEMENTS LE GRAND PALOUMEAU ET  
LES MARGUERITES

**VOTE** : UNANIMITE

Par arrêté du 19 juin 2002, M. le Maire de ROYAN a organisé du Lundi 15 juillet 2002 au Lundi 29 juillet 2002, une enquête publique préalable au classement dans le domaine public des voies et espaces libres des lotissements suivants :

- Lotissement LE GRAND PALOUMEAU, sis rue des Chevreuils
- Lotissement LES MARGUERITES, sis rue des Cendrilles

M. LE RHUN Bernard, commissaire-enquêteur, a rendu son rapport et ses conclusions le 2 août 2002 et il a émis, le même jour, un avis favorable au classement des voies et des équipements des deux lotissements désignés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 2 août 2002
- VU l'avis de la commission d'urbanisme et des travaux,
- CONSIDERANT que rien ne s'oppose à ce jour à ce que les voies et équipements des lotissements LE GRAND PALOUMEAU et LES MARGUERITES soient incorporés dans le domaine public communal,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

- de classer dans le domaine public communal les voies et espaces libres et équipements des lotissements suivants :
  - Lotissement LE GRAND PALOUMEAU, sis rue des Chevreuils
  - Lotissement LES MARGUERITES, sis rue des Cendrilles
- que les formalités de publicité foncière seront réalisées en l'étude de :
  - Maître BONNEAU, Notaire à ROYAN, 4 avenue de Pontaillac, concernant le lotissement LE GRAND PALOUMEAU
  - Maître NAVET, Notaire à ROYAN, 1 boulevard de Cordouan, concernant le lotissement LES MARGUERITES

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 18 novembre 2002**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Directeur Général Adjoint des**  
**Services,**

H. THOMAS